

CAP LOUP

**Madame la Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de
l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure,
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Crest, le 23/11/2015

Lettre recommandée avec AR

Objet : renouvellement d'une demande d'audience concernant le dossier loup

Madame la Ministre,

Cela fait 14 mois que nous sollicitons de votre part une rencontre, afin de vous présenter nos propositions pour favoriser l'indispensable cohabitation entre les loups et le pastoralisme, et afin de vous remettre en main propre une pétition ayant recueilli près de 100 000 signatures en faveur d'une meilleure protection des loups. Nous vous avons adressé une dizaine de courriers en ce sens depuis juillet 2014. Nous renouvelons donc notre demande d'audience.

Madame la Ministre, la gestion actuelle du dossier « loup » est menée avec une volonté manifeste de limiter le retour naturel de l'espèce, par des tirs qui ne règlent pas les problèmes de prédation sur les troupeaux domestiques, et qui sont ordonnés pour tenter de satisfaire des lobbies agricoles et cynégétiques. Les problèmes du manque d'adaptation du pastoralisme à la présence des prédateurs naturels, ainsi que les difficultés profondes et plus générales de la filière ovine, doivent être appréhendés sans sacrifier la présence d'une espèce dont la recolonisation naturelle est encore très lente dans notre pays.

Dans le cadre de la directive européenne Habitats, la France s'est engagée à maintenir l'espèce en bon état de conservation dans son aire de répartition naturelle. Or les loups ne sont actuellement présents que dans une très faible proportion des zones favorables du territoire où l'espèce était autrefois présente. Les effectifs sont même en baisse entre 2014 et 2015, d'après le suivi scientifique officiel de l'ONCFS. Plutôt que de chercher à réduire leur population encore faible, il serait donc pertinent de favoriser le retour naturel des loups en l'accompagnant par des mesures permettant la cohabitation avec les activités humaines.

Madame la Ministre, vous devez savoir que nos concitoyens sont très attachés à la préservation des loups, comme l'a montré le sondage IFOP réalisé en septembre 2013 (pour l'ASPAS et One Voice) qui montre que 79% des Français sont favorables à leur présence dans notre pays, y compris les ruraux.

Malgré cette forte demande des Français, malgré le caractère encore fragile de l'espèce dans notre pays, et malgré l'intérêt de la présence des loups pour des secteurs économiques clés en zone rurale que sont le tourisme et la sylviculture, vous avez décidé de faire chasser cette espèce.

Madame la Ministre, vous avez rencontré des représentants agricoles à plusieurs reprises, mais vous n'avez pas encore accepté de nous recevoir.

Dans l'attente de vous rencontrer afin de vous faire part de nos aspirations pour le respect de la faune, de la vie sauvage et de l'indispensable cohabitation loup/pastoralisme, au nom des 34 associations réunies dans CAP loup, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les associations de CAP Loup

Contacts :

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 34 associations de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Eco Volontaire International, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.